



SECTION



DSFIPE et TAF

C.T.L

Compte-Rendu
Comité Technique Local
du 8 janvier 2016

fo.tge@dgifp.finances.gouv.fr

LES EMPLOIS AU PROJET DE LOI DE FINANCES 2016

La direction locale nous a confirmé la suppression de 4 emplois (2 A et 2 C) en 2016. Ces suppressions proviennent des 4 TAF fermées en 2015 (Abidjan, Londres, Tananarive et Pékin). Elles sont donc déjà effectives.

La Direction s'est réjouie de constater que la DGFIP a tenu ses engagements qui consistaient à ne pas ajouter d'autres suppressions d'emplois à celles déjà supportées par les fermetures de TAF. Néanmoins, compte tenu du contexte actuel, il est à craindre que ce sujet revienne à l'ordre du jour en 2017.

Le même dispositif sera encore proposé en 2017 et 2018 sur la base des fermetures de TAF programmées en août 2017, mais sans aucune garantie de résultat compte tenu des pressions nationales et persistantes sur les emplois.

Les élus FO ont voté CONTRE le volet emploi compte tenu des suppressions globales supportées par le réseau.

PONTS NATURELS DE 2016

Suite au sondage, réalisé en intersyndical, il ressortait que la majorité d'entre vous souhaitait les 3 ponts naturels. C'est chose faite, la DSFIPE sera fermée :



- Vendredi 6 mai
- Vendredi 15 juillet
- Lundi 31 octobre

TEMPS DE TRAVAIL DANS LES TAF

- **Washington** : modification des horaires variables demandée par la totalité des agents => début de la plage variable du matin passe de 7h45 à 7h30. Les élus FO vote POUR
- **Rome** : passage des horaires fixes aux horaires variables adopté.
- **Tchad** : à la demande des élus FO-DGFIP, la direction a accepté que la modification des horaires de travail de la TAF se fasse dès l'obtention de l'accord du dernier agent à se prononcer (en congés actuellement). La régularisation se fera officiellement lors du prochain CTL.



LE BAROMÈTRE SOCIAL

En 2015, un nouveau point sur le climat social à la DGFIP et plus particulièrement à la DSFIPE a été réalisé.

La direction nous a présenté et commenté les résultats du sondage fait au niveau local. Elle a notamment comparé les résultats de 2015 avec ceux de 2013 et ceux de la DSFIPE avec ceux de la DGFIP. Elle en a déduit que les conditions de travail étaient jugées majoritairement satisfaisantes et fait remarque qu'elles semblent plus favorables à la DSFIPE que dans le reste du réseau.

Toutefois, force est de constater une dégradation de ces conditions de travail par rapport à 2013.

Il existe un paradoxe à la DSFIPE : même si les conditions de travail sont jugées satisfaisantes, 40 % des agents sondés souhaiteraient quitter la DSFIPE dans les 2 ans.

Voici les explications avancées par notre direction :

- La variété des missions et des métiers limitée à la DSFIPE comparée à ce que propose le réseau depuis la fusion
- L'attrait du SRE (missions, conditions de travail et rémunération d'un service central)
- L'attrait des détachements auprès des agences comptables (MAEDI ou établissements publics)



Les élus **FO-DGFIP** ont évidemment proposé des explications complémentaires. Tout d'abord, nous avons rappelé que peu de mouvements internes incitent forcément certains agents à chercher des solutions à l'extérieur pour changer d'activité (DRFIP 44 et SRE).

Par ailleurs, ce souhait de quitter la DSFIPE est aussi à mettre en rapport direct les résultats suivants :

- 50 % des sondés estiment que leur motivation diminue
- 33 % sont assez peu satisfaits de la reconnaissance de leur travail et 21 % pas du tout satisfaits.

S'agissant du SRE, la direction nous indique que le volume de recrutement ne serait pas très important. Néanmoins, d'après le projet de loi de finances 2016, le SRE bénéficiera de 15 emplois supplémentaires. Par ailleurs, il devra aussi remplacer ses départs en retraites.

Les élus **FO-DGFIP** ont demandé à ce que l'ensemble des candidatures pour le SRE soient traitées de la même façon s'agissant de l'appréciation littérale portée sur les dossiers quel que soit leur division de rattachement ou leur responsable de service. Ce serait une forme de reconnaissance minimum pour les agents qui ont donné toute satisfaction. Mme Buhl s'est engagée à la mise en place d'une procédure en interne.

QUESTIONS DIVERSES

ACCES à la CANTINE pour la DSFIPE :

Le MAEDI s'est engagé dans une réflexion sur la sécurité du site. D'ores et déjà la suppression du passage par le parc paraît définitive. La direction est en discussion avec le MAEDI à plusieurs niveaux pour trouver une solution globale qui réponde aux questions de sécurité mais aussi à nos besoins (parking, déchargement, issue de secours)



Les élus **FO-DGFIP** s'inquiètent du maintien de l'utilisation du parking de Breil 3 compte tenu des difficultés de stationnement dans le quartier. Affaire à suivre...

DEMEMAGEMENT DES PENSIONS CRISTALLISÉES :

Le déménagement du service boulevard Gaston Doumergue (Beaulieu), n'est pas encore acté. Si le problème de la surface utile a été réglé (240m2 au 3étage), il reste à vérifier la question du poids des bacs d'archives à stocker (problème de la charge au sol).

Je déménage



PASSEPORTS DE SERVICE :

Les agents DGFIP nouvellement affectés dans les TAF européennes n'ont pas reçu de passeport de services. En effet , la réglementation actuelle n'impose plus la détention du passeport de service dans l'espace Schengen. Néanmoins, ce passeport facilite certaines démarches administratives et exonère de certaines taxes.



Les élus FO-DGFIP ont donc demandé par souci d'équité à ce que ces agents puissent avoir ce passeport, s'ils le souhaitent, au même titre que leurs collègues (DGFIP et MAEDI).

Madame Buhl s'est engagée à réexaminer la demande.

GARANTIE de RETOUR à la DSFIPE

=> Agents de la DSFIPE affectés en TAF

La direction a confirmé que les agents ayant pour affectation la DSFIPE avant leur affectation en TAF bénéficient d'**une garantie de retour à la DSFIPE** à l'issue de leur séjour.

=> Agents en disponibilité de droit

La position de la Direction Générale a évolué. Jusqu'ici elle répondait qu'après une disponibilité de droit, un agent de la DSFIPE avait une garantie sur la RAN de Nantes de la DRFIP 44. A présent, elle reconnaît la spécificité de la DSFIPE et confirme **la garantie de retour sur la DSFIPE**.

BULLETIN D'ADHESION 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Pour **FO-DGFIP DSFIPE et TAF**
Julie Billy (DSFIPE) - Jean Louis Cathelot (DSFIPE) - Bernard Lagarde (Washington)
Emmanuel Cohen (TAF Tchad)